



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
**Commission de formation professionnelle
du pôle "Arts"**

p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 338

Genève, le 25 mars 2024

**Rapport d'activité législature 2018-2023
5^e année
(1^{er} décembre 2022 – 31 janvier 2024)**

I. Bases légales de la commission

- 1.1. loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
- 1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
- 1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
- 1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92;

II. Compétences légales de la commission

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non-universitaire et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 6 mars 2023 et le 16 octobre 2023. Les thèmes suivants ont été abordés :

1. Bourse des places d'apprentissage et suivi des apprentis

La commission a discuté des initiatives pour améliorer la visibilité et l'attractivité des places d'apprentissage, en prenant exemple sur les bonnes pratiques des carreleurs CFC. Une augmentation significative des places visibles a été notée en 2023, ainsi qu'une amélioration dans le taux de réussite des apprentis, en particulier pour le Pôle Art.

2. Portes ouvertes 2023 et événementiel

Le bilan des portes ouvertes de 2023 a été positif, avec des ajustements prévus pour 2024 afin d'améliorer la communication et l'interaction avec les élèves du CO. L'événement Printemps de l'apprentissage a été discuté.

3. Nomination des experts et chefs experts et des référents métiers

La commission a abordé la gestion de la mise à jour de la liste des experts. La présentation des plateformes monparcours.ch et gestage.ch a été abordée.

4. Situation spécifique des professions et des commissions

Un point a été fait sur les divers secteurs professionnels, avec une attention particulière sur la bijouterie, les graphistes, et les polydesigners 3D. Les défis et les avancées dans la mise en place des nouvelles ordonnances ont été exposés.

5. Renouvellement de la législature et évolution des commissions

Les modalités et enjeux du renouvellement de la législature ont été discutés, avec un accent sur l'importance de l'engagement des syndicats pour une représentation équilibrée et tripartite des professions.

6. Divers

Des points spécifiques ont été évoqués, incluant le suivi des décisions juridiques concernant les apprentis et l'organisation des formations continues.

IV. Secrétariat de la commission

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue – Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,
- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

1035 Frs

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Claude Brulhart
Président